

COMMUNE D'UNIEUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE EN DATE DU LUNDI 13 MARS 2023

Le lundi treize mars deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil municipal de la Ville d'Unieux se sont réunis en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Maire, après avoir été convoqués en date trois mars deux mille vingt-trois en application des articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : MM et Mmes Christophe FAVERJON, Fabrice MIALON, Gisèle ARSAC, Fabrice CORDAT, Corinne CABUT, Manuel DE SA, Djida OUCHAOUA, Gaston CONSTANT, Véronique ROMEYER, Daniel RATHIER, Monique FAURAND, Juliette HAUW, Philippe BEAUNE, Pascal PEYRAT, Jean-Yves CHAUSSIN, Karine RICORT, Nicolas DUTARTRE, Morgane RICHARD, Nathalie DUVAL, Carmela LEDDA, Bernard CHAPELON, Véronique RESSEGUIER, Frédéric BATTIE.

Pouvoirs déposés : Mme Agnès PESTRE à M. Fabrice MIALON, Mme Nathalie RAFFIN à M. Daniel RATHIER, M. Stéphane CESARATTO à Mme Véronique ROMEYER, Mme Clémentine PAGNIER à Mme Djida OUCHAOUA, M. Rémi FAVIER à M. Bernard CHAPELON.

Excusé : M. Laurent LAFRECHOUX.

Nombre de conseillers : **29** - Nombre de présents : **23** - Nombre de votants : **28**

Désignation de secrétaire de séance : Mme Gisèle ARSAC

DÉLIBÉRATION N°2023-03-09

OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE D'UNIEUX L'ASSOCIATION « AMIS-CHATS » ET LE CABINET VÉTÉRINAIRE MOULARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les délibérations prises en date du 21 mai 2012, 11 février 2019, 4 avril 2022,
Considérant la prolifération de chats, la commune d'Unieux ne disposant pas de fourrière municipale animale, confiée à l'association « Amis Chats » le soin d'assurer ce service, conformément aux dispositions légales pour les animaux de l'espèce féline et aux conditions prévues par la convention.
Considérant que les chats errants capturés sur la commune d'Unieux à la demande des services municipaux seront conduits auprès du cabinet vétérinaire Moulard, seul vétérinaire sur le territoire de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE ET RENOUELLE** la convention tripartite établie entre la commune d'Unieux, l'association « Amis Chats » et le cabinet vétérinaire Moulard pour la prise en charge des chiens et des chats errants.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint ayant délégation à signer ladite convention.

Extrait conforme au registre des délibérations.
Fait à UNIEUX, le 13 mars 2023.

Le Maire,
Christophe FAVERJON.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203168-20230313-DELIB2023-03-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2023

Affichage : 29/03/2023

